



Demande d'aide juridictionnelle

Par **magali29**, le **18/09/2008 à 12:12**

Bonjour, je passe en jugement dans deux semaines et je voudrai savoir si c'est trop tard pour faire une demande d'aide juridique sachant que j'ai déjà versé une provision de 360 e a mon avocate. Je pensai pouvoir faire face a cette depense mais dans l'intervalle mon ami a perdu son emploi. merci pour vos reponses

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008 à 18:02**

Bonjourrrrrrendez vous au tribunal rrrun bureau d'aide juridictionnelle est ouvert. Retirez un dossier. Vous aurez toutes les informations nécessaire dans ce dossier (notamment plafond de ressource)rrParlez en ensuite à votre avocat.rrrnQuelles sont les démarches effectuées par votre avocat pour vous demander plus de 300 euros???rnVous pourrez demander le remboursement d'une partie en cas d'acceptation de votre aide juridictionnelle et si votre avocat refuse de vous représenter.rrrnRestant à votre disposition